

**ÊTRE
SOCIÉTAIRE,
ÇA A
VRAIMENT
DU BON !**



CAISSE D'ÉPARGNE

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?



Être sociétaire
de la Caisse d'Épargne,
ça a vraiment
du bon...

EN PARTICIPANT
ACTIVEMENT
À LA VIE
DEVOTRE SOCIÉTÉ
LOCALE D'ÉPARGNE,
VOUS ÊTES À LA FOIS
ACTEUR ET
PRESCRIPTEUR
DEVOTRE
CAISSE D'ÉPARGNE



RÉMUNÉRATION
DES PARTS

▶ vous bénéficiez
d'une rémunération
attractive :

chacune de vos parts sociales
donne droit à une rémunération
annuelle sous forme d'intérêts,
calculée en fonction des résultats
de chaque Caisse d'Épargne.

vous bénéficiez,
en tant que membre
du « Club des sociétaires »,
de tarifs préférentiels
sur une sélection d'offres
culturelles et de loisirs.



INFORMATION
PRIVILÈGE

▶ vous avez accès à
une information
priviligée :

des réunions sont organisées dans
votre région, pour vous apporter
une information claire et objective
sur des sujets pratiques pour
accompagner vos projets de vie :
acheter sa résidence principale,
préparer sa retraite, transmettre
son patrimoine...



INITIATIVE
LOCALE

▶ vous contribuez
au développement
local :

vous participez à l'élaboration
des grandes orientations de la
Caisse d'Épargne, notamment
sur ses missions d'intérêt
général. Vous contribuez aussi,
à travers votre société
locale d'épargne, aux projets
de développement local
et de cohésion sociale.

Retrouvez plus d'informations sur le site
www.societaires.caisse-epargne.fr



CAISSE D'ÉPARGNE

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?